



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 11 FEVRIER 2021

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Convocation : 8 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze février à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 8 février 2021, sous la Présidence de Mme LELIEVRE Josiane, Maire.

Etaient présents :

M. CALTOT Daniel, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, M. ORIENT Olivier, M. POTHERAT Frédéric, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER Claude, Mme PATENOTTE Isabelle, Mme GUERZA Sylvie, Mme TALBOT, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme LECOQ Annie, Mme LELIEVRE.

Absents excusés :

M. BRUNG Michel a donné pouvoir à Mme TALBOT,
M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme GUERZA.
M. TOUTAIN Eric.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GUERZA.

2021/06 – AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UN CONTRAT DE 3 ANS AVEC EDF POUR LE GAZ :

Madame le Maire rappelle que ce sujet avait été précédemment abordé lors de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2020 avec la signature de contrats d'énergie jusqu'au 31 décembre 2021 dans le cadre de la fin des tarifs réglementés, régie par la loi Nome.

Madame LELIEVRE indique que le contrat EDF a d'ores et déjà été reconduit lors de la précédente séance, il avait donc été décidé de ne pas choisir le groupement d'achat, et que la commune continue à gérer ses contrats.

Après étude des offres, il résulte qu'EDF est plus avantageux, soit un total de 9 454 € pour l'année (abonnement + consommation) et de 12 492 € pour ENEDIS, soit une différence de 3 038 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés **AUTORISE** le Maire à signer un contrat de 3 ans avec EDF pour le GAZ, soit une estimation annuelle (base de consommation de mars 2019 à février 2020) de 9 454 € TTC.

Affichée le : 18/02/2021

Fait et délibéré à Roumare,
le 18 février 2021
Signature
LELIEVRE Josiane

